



ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DE NANTES

A L'AIDE !... JURIDICTIONNELLE

L'ACCES A LA JUSTICE EST EN DANGER !

L'Ordre des Avocats au Barreau de Nantes et l'ensemble des organisations syndicales professionnelles

CONSTATENT que l'aide juridictionnelle, qui devrait permettre l'accès au droit, ne remplit pas son office de façon satisfaisante pour le justiciable.

Les engagements pris par l'Etat depuis 2000 n'ont pas été respectés.

La grande réforme de l'aide juridictionnelle engagée n'a finalement jamais vu le jour.

DEPLORENT que le budget de la Justice en France soit l'une des lanternes rouges de l'Europe (moins de 2 % du budget de l'Etat).

**L'exercice des droits de la défense pour les plus démunis a un coût.
Une démocratie ne peut en faire l'économie.**

S'INDIGNENT qu'alors qu'entre 1999 et 2005, le coût de la vie a augmenté de 9,94 %, le montant de l'indemnisation des Auxiliaires de Justice, intervenant au titre de l'Aide Juridictionnelle, a, au cours de ces six mêmes années, seulement progressé de 3,58 %, soit 0,59 % par an en moyenne.

Pour les confrères qui se consacrent à la défense des plus démunis, cette situation induit une pression économique insupportable attentatoire à l'égalité de **TOUS** devant la justice.

Face à ce mépris des pouvoirs publics, la profession d'Avocat, unanime, exige en conséquence :

- l'application immédiate des engagements pris depuis décembre 2000,
- l'examen par le Parlement de la Loi sur la Réforme de l'Aide Juridictionnelle

A DEFAUT,
la profession poursuivra sa mobilisation pour que
chacun puisse enfin avoir le même accès au Droit et à la Justice.

